



Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT) prépare et met en œuvre les politiques du Gouvernement dans les domaines :

- de l'agriculture, des affaires rurales, de la pêche maritime et des cultures marines, de la forêt et du bois ;
- de l'alimentation en liaison avec les ministères chargés de la consommation et de la santé ;
- de commerce international au titre duquel il est associé à la représentation de la France dans les instances internationales traitant de ces questions ;
- d'aménagement et de développement du territoire.


La révision générale des politiques publiques (RGPP) au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire concentre ses efforts sur cinq axes de transformation :

- 1) rationaliser l'organisation de l'administration centrale et des services déconcentrés ;
- 2) rationaliser l'organisation des opérateurs et des organismes consulaires ;
- 3) simplifier et dématérialiser les processus ;
- 4) renforcer l'efficacité des politiques de la pêche, du cheval et de la forêt ;
- 5) recentrer l'action des services de l'État en matière de sécurité et de qualité sanitaire de la chaîne alimentaire.



1) Rationaliser l'organisation de l'administration centrale et des services déconcentrés

Depuis juin 2010, le ministère a poursuivi son grand chantier de réorganisation des services pour moderniser l'administration et améliorer le service rendu aux Français.

Sur le terrain, les structures sont notamment resserrées ou mutualisées avec d'autres ministères pour plus d'efficacité, la création de nouvelles directions régionales (DRAAF), le regroupement des établissements publics, la généralisation des directions départementales des territoires (et de la mer dans les départements maritimes - DDT et DDTM) et des directions départementales de la protection des populations (DDPP) constituent dans ce cadre des chantiers emblématiques de la modernisation du ministère. **Depuis le 1^{er} juillet 2010, ces directions déconcentrées sont désormais toutes opérationnelles.**

| Mesures | Avancement |
|--|---|
| Mutualiser et rationaliser les fonctions support en administration centrale, adapter l'organisation des organismes de contrôle |  |
| Créer les DDT et les DRAAF | FINIE |






| | |
|---|---|
| Suppression progressive de l'ingénierie concurrentielle |  |
| Mutualiser et rationaliser les fonctions support en services déconcentrés: DRAAF, DDT, DDCSPP |  |

D'ici fin 2011 :

- **La mission d'ingénierie publique concurrentielle sera arrêtée**, les personnels qui l'assuraient redéployés et les opérations résiduelles seront assurées jusqu'à terme.
- **La démarche de rationalisation des fonctions support dans les services déconcentrés sera engagée** en lien avec les démarches de mutualisation portées par les préfets de département.
- La réforme de l'administration centrale du ministère va se poursuivre avec la poursuite de la **réorganisation du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)**, le lancement du **processus d'intégration de la mission d'audit, d'évaluation et de contrôle des organismes de protection sociale agricole (MAECOPSA) à la mission nationale de contrôle des organismes de sécurité sociale (MNC)** et le lancement de travaux de rationalisation des fonctions support en administration centrale.

2) Rationaliser l'organisation des opérateurs et des organismes consulaires

Depuis juin 2010, le ministère a restructuré ses dispositifs d'intervention au service du monde agricole afin de garantir un service plus homogène, plus accessible et à moindre coût tout en modernisant les moyens mis à la disposition des agriculteurs.

| Mesures | Avancement |
|---|---|
| Créer et rationaliser l'organisation de l'ASP |  |
| Créer et rationaliser l'organisation de FranceAgriMer |  |
| Renforcer la dynamique régionale du réseau des chambres d'agriculture |  |

Créé le 1^{er} avril 2009 par fusion de 5 offices agricoles sectoriels, FranceAgriMer a pour mission d'appliquer, en France, certaines mesures prévues par la politique agricole commune (PAC). En septembre 2010, **un chantier de réingénierie des processus a été lancé au sein de cet opérateur et son contrat d'objectif et de performance a été signé en décembre 2010.**

En 2011, un audit de FranceAgriMer sera lancé en vue de sa rationalisation. A terme, il se concentrera sur trois activités majeures que sont l'analyse économique du monde agricole, l'établissement des plans de crise et la concertation interprofessionnelle.

Egalement créée le 1er avril 2009 par fusion du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) et de l'agence unique de paiement (AUP), l'agence de services et de paiement (ASP) met en œuvre des dispositifs d'aides au profit d'acteurs du secteur public. **Entre mai et juin 2010, un audit de l'ASP a été conduit et un relevé de décisions concernant la rationalisation de cet opérateur a été signé en décembre 2010.** D'ici fin 2011, L'ASP aura recentré son activité sur son cœur de métier d'instruction, de contrôle et de paiement





pour les dispositifs de masse. Ses systèmes d'information relatifs aux aides agricoles seront rénovés et opérationnels dans le cadre d'une nouvelle gouvernance.

En juillet 2010, la promulgation de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche a permis le renforcement de l'échelon régional des chambres d'agriculture. **En 2011, le réseau des chambres d'agriculture assurera l'ensemble des missions de service public anciennement dévolues aux associations départementales pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA).**

3) Simplifier et dématérialiser les processus

Conformément aux attendus du dernier comité de suivi de la RGPP, le ministère a produit un effort particulier en matière de dématérialisation des processus. **Un taux de 41% de télédéclaration des demandes d'aides agricoles a ainsi été atteint fin 2010.**

| Mesures | Avancement |
|---|---|
| Développer la télédéclaration des demandes d'aide |  |
| Rationaliser les processus de gestion des aides |  |

D'ici fin 2011, le ministère poursuivra cet effort pour simplifier les démarches des agriculteurs avec l'objectif que **plus de 50% des demandes d'aides agricoles seront établies par télédéclaration** à domicile ou sur une plateforme de proximité.

Développement de la télédéclaration des demandes d'aides agricoles

Actuellement, les agriculteurs ont le choix entre la déclaration papier et la télédéclaration des demandes d'aide.

Objectifs

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire a décidé de franchir une nouvelle étape de dématérialisation pour atteindre le taux de 50% de télédéclarations fin 2011, soit environ 190 000 déclarations.

Pour parvenir à ce résultat, les actions entreprises visent à fidéliser les agriculteurs acquis à la télédéclaration et à conquérir les agriculteurs adeptes de la déclaration papier et les nouveaux déclarants.

Résultats atteints





- ▶ La télédéclaration est plus simple et prend moins de temps que la déclaration papier. Certaines parties de la déclaration sont pré-remplies et le registre parcellaire graphique est récupérable d'une année sur l'autre.
- ▶ Le service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- ▶ Les risques d'erreur sont limités par des calculs et vérifications automatiques.



- ▶ Une fois terminée la télédéclaration peut être visualisée et imprimée au même format que le formulaire papier.
- ▶ Les modifications sont possibles à tout moment, y compris lorsque la télédéclaration est déjà signée.
- ▶ Les données sont sécurisées par l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe personnels et une procédure de signature électronique.

4) Renforcer l'efficacité des politiques de la pêche, du cheval et de la forêt

Depuis juin 2010, le ministère a recentré son action sur les missions de service public et les enjeux nouveaux liés à la valorisation du patrimoine forestier et à la préservation durable des ressources issues de la pêche.

| Mesure | Avancement |
|--|---|
| Renforcer les contrôles en matière de pêche par un meilleur ciblage |  |
| Recentrer les missions de l'Etat en matière de politique du cheval |  |
| Regrouper et rationaliser les moyens de soutien à la gestion de la forêt privée au sein du centre national de la propriété forestière (CNPF) |  |
| Dynamiser la gestion de la forêt publique en rationalisant l'organisation de l'office national des forêts (ONF) et en intégrant l'inventaire forestier national (IFN) à l'institut géographique national (IGN) |  |

Depuis 2007, le contrôle des pêches a été réorganisé grâce au renforcement du centre national de surveillance des pêches, désormais opérationnel 24h/24, et à la création d'un nouvel outil de saisie des journaux de bord des navires (déclaration des zones et tailles de captures). **Au second semestre 2010, ce journal de bord électronique est entré en vigueur et l'équipement des navires de plus de 24 mètres a débuté.**

Officiellement créé le 1^{er} février 2010, l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) a vocation à assurer un service de proximité aux éleveurs sur l'ensemble du territoire (observatoire, recherche, formation, sécurité sanitaire, valorisation). **Les difficultés rencontrées en 2010 sur le recentrage des missions de l'Etat en matière de politique du cheval devront être résolues par la signature du contrat de performance de cet opérateur.**

Les missions concurrentielles doivent pour leur part être transférées au groupement d'intérêt public (GIP) France Haras. Afin de prendre en compte les particularismes locaux de la filière équine, **une étude sur le fonctionnement du GIP France Haras a été lancée sur deux sites pilotes fin 2010.** Courant 2011, le GIP organisera pleinement le partenariat entre l'Etat et les acteurs professionnels et territoriaux de la filière équine. **Le suivi des mesures permettant d'assurer l'implication des partenaires privés dans le GIP favorisera sa réussite.**

Par ailleurs, **une mission conjointe de l'Inspection générale des Finances (IGF) et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) sera diligentée au printemps 2011 pour examiner le fonctionnement de l'IFCE consécutivement à sa création.**



Créé le 22 mars 2010, le **centre national de la propriété forestière (CNPF)**, issu de la fusion du centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF) et des centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), **va se recentrer en 2011 sur des missions de développement forestier en coordination avec les chambres régionales d'agriculture**. L'efficacité des actions menées pour le développement de la forêt en France sera renforcée par la **mise en place d'un suivi de l'évolution des prix des bois d'œuvre et d'industrie qui a été engagée en octobre 2010**.

Suite aux conclusions de l'étude de préfiguration confiée au directeur général de l'Institut géographique national (IGN), les conditions d'intégration de l'Inventaire forestier national (IFN) à l'IGN seront définies entre les tutelles de ces organismes.

Modernisation de la gestion de la forêt publique

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire a marqué sa volonté de moderniser la gestion de la forêt publique.

Objectifs

La mesure des volumes produits, importés et exportés, et le suivi des prix de commercialisation par essence, par type de produits (façonnés, sur pied) sur le marché national et à l'exportation conditionnent la réussite de cette modernisation.

La mise en place d'un observatoire économique et d'un suivi des prix dans la filière forêt-bois est donc un enjeu majeur dans ce domaine.

Résultats atteints

Une enquête préalable a été menée par le service des statistiques et de la prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire sur un échantillon d'entreprises dans cinq régions pilotes. Cette enquête a obtenu un avis favorable du conseil national de l'information statistique qui assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques.





Lors d'un comité des utilisateurs qui s'est tenu le 13 janvier 2011, les solutions méthodologiques ont été validées. Il a en outre été décidé d'ajouter le bois d'énergie à cette étude qui ne concernait initialement que le bois d'œuvre et d'industrie.

Après passage des résultats de l'enquête au comité des labels en avril 2011, le suivi des cours des bois d'œuvre et d'industrie sera opérationnel. Un indice 100 des prix sera établi ce qui permettra de diffuser les cours à partir d'octobre 2011.

5) Recentrer l'action des services de l'État en matière de sécurité et de qualité sanitaire de la chaîne alimentaire

Le ministère a poursuivi l'adaptation et la mise en conformité du dispositif français à la législation européenne, tout en recentrant son action sur ses priorités de sécurité et de qualité sanitaire.



| Mesures | Avancement |
|--|---|
| Adapter le dispositif de financement des contrôles sanitaires à la nouvelle législation européenne |  |
| Libéraliser la gestion de l'équarrissage |  |
| Rationaliser l'intervention des organismes qui garantissent la sécurité de la chaîne alimentaire (santé animale et végétale) |  |
| Optimiser le pilotage national des actions en matière d'hygiène alimentaire |  |

Après leur mise en œuvre dans 13 des 14 filières d'équarrissage, **une contribution volontaire rendue obligatoire (CVO) devra être mise en œuvre dans la filière des ruminants** afin de s'assurer de la réalité du transfert de la gestion et du financement de l'équarrissage aux filières de production animale.

D'ici fin 2011, la sécurité sanitaire des consommateurs sera encore renforcée :

- **Le nouveau cadre de délégation de la certification des échanges et de contrôle officiel de santé animale à des vétérinaires du secteur privé sera fixé** et la première formation de vétérinaires certifiés aura eu lieu.
- La libéralisation du marché public de l'équarrissage sera totalement réalisée.
- Le dispositif de coordination nationale et régionale du pilotage des contrôles alimentaires se traduira par une suppression des redondances auprès des contrôlés et une réactivité accrue.
- **Un audit pour approfondir l'analyse sur la rationalisation de l'offre de service des réseaux de laboratoires au regard des besoins qualitatifs et quantitatifs des services de contrôle aura été effectué et ses conclusions exploitées.**

Synthèse des mesures finies depuis juin 2010

- ▶ Créer les DDT et les DRAAF.

Rappel des mesures finies les années précédentes

- ▶ Regroupement de la direction générale de la forêt et des affaires rurales et de la direction générale des politiques économiques, européennes et internationales, qui traitent toutes deux de la politique agricole, dans une direction générale des politiques agricoles, agroalimentaires et des territoires.
- ▶ Limitation des interventions nationales et déconcentrées au bénéfice des associations en faveur du monde rural aux obligations communautaires en la matière (financements du Réseau rural).
- ▶ Après apurement des dettes et respect des engagements, transfert des biens des Sociétés d'aménagement régional aux régions, et arrêt du financement des travaux d'hydraulique par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.



- ▶ Rationalisation des aides à la cessation d'activité par la suppression du congé formation, de la compétence des régions, et du dispositif de préretraite des agriculteurs, en cohérence avec la politique du gouvernement en matière d'emploi des seniors.